Envoyé en préfecture le 14/08/2019
Reçu en préfecture le 14/08/2019
Affiché le 14-08-2019
ID : 083-218301133-20190624-2019062408-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRON

Mairie de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre juin à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				LECLERC	Caroline	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHAIX	Jacques		X		A.THOUROUDE	FRATICELLI	Nadia			X	
MARUZZOLO	Francis	X				PARME	Michel			X	
BERNE	Nicolas			X		VEGLER	Jean-Marcel	X			
BREMOND	Martine	X				OZIEL-MALKA	Carine			X	
FANGUIAIRE	Sandrine	X				GUEMENE	Françoise	X			
MATHIEU	Maurice	X				CHALLIER	Bruno		X		M.BREMOND
CAVALLARO	Sylvie	X				TENSA	Hervé	X			
ETIENNE	Laurent		X		A.RUIZ			12	03	04	03

Conseillers municipaux en exercice : 19 Présents (P) : 12 Absents excusés (AE) : 03 Absents (A) : 04
Secrétaire de séance : Mme CAVALLARO Sylvie

OBJET : **PARC PHOTOVOLTAÏQUE – L'EOUVIERE**

N° Délibération : **2019-06-24-08**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération n°2017-07-22-05 du 22 juillet 2017 portant sur la réalisation d'un champ solaire photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge lieu-dit L'Eouvière cadastré Section E n°261, au profit de la société QUADRAN - Groupe Direct Energie.

Il indique que l'opération nécessite :
- une autorisation de défrichement conformément à l'article R341-1 alinéa 3 du Code Forestier
- le dépôt d'une demande de permis de construire,
- la demande d'autorisations administrative et technique,
- la délimitation du zonage Npv sur le terrain concerné par le projet.

Il précise que la société bénéficiaire pour cette opération est la société CS TERRE DU ROI, personne morale siégeant à BEZIERS 34500, dont la gestion, la direction et l'administration sont assurées par la société QUADRAN domiciliée à BEZIERS 34500.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à :

15 POUR
00 CONTRE
00 ABSTENTIONS

- **AUTORISE** la société CS TERRE DU ROI à déposer une demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrée Section E n°261 lieu-dit L'Eouvière,
- **AUTORISE** la société CS TERRE DU ROI à déposer une demande de permis de construire ainsi que toute demande de permis de construire modificatif pour la parcelle cadastrée Section E n°261 lieu-dit L'Eouvière,
- **AUTORISE** la société CS TERRE DU ROI à effectuer toute demande administrative et technique pour la réalisation de cette opération,
- **APPROUVE** la délimitation du zonage Npv du terrain destiné à accueillir le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque tel que prévu dans le cadre du PLU,
- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Emmanuel HUGOU.

MAIRIE DE SAINT-JULIEN 83560